



DEPARTEMENT Haute-Loire
MAIRIE de LAPTE
43200 LAPTE

AR Prefecture

043-214301145-20250430-31_2025-AR
Reçu le 30/04/2025

N° 31/2025

Arrêté du Maire temporaire
Restauration des couvertures Eglise Saint-Jean – Arrivée de la grue

Le MAIRE DE LA COMMUNE DE LAPTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R 417-1, R 417-10 et R 411-8

Vu le Code de la Voirie routière,

Considérant l'arrêté 29_2025 réglementant la circulation et le stationnement dans le cadre des travaux de restauration des couvertures de l'Eglise Saint-Jean par l'entreprise BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE - Place de l'Eglise et de la Paix du lundi 12 mai jusqu'au mercredi 31 décembre 2025 ;

Considérant que pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE nécessite l'utilisation d'une grue de chantier.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la livraison et de l'installation de la grue.

- ARRETE-

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits **mercredi 21 mai 2025** dans la rue de l'Eglise. Les services techniques de la commune sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par courrier 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND ou par l'application Télérecours Citoyens accessible sur www.telerecours.fr

Article 4 : Madame le Maire, et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Yssingaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à LAPTE, le 30 avril 2025

Le MAIRE,
Huguette LIOGIER

